



## Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

### Commentaire au 30 juin 2025

Les négociations commerciales ont dicté l'orientation des marchés financiers au cours des six premiers mois de 2025. L'optimisme initial à l'idée que l'administration Trump se concentrerait sur la déréglementation de l'économie a fait place à des craintes qu'elle impose plutôt des droits de douane généralisés à l'encontre des partenaires commerciaux des États-Unis. Après l'annonce des droits de douane par M. Trump, les actions canadiennes ont reculé après avoir atteint des sommets historiques au début de l'année. Les perspectives se sont améliorées par la suite, étant donné que l'administration américaine a conclu des accords commerciaux qui ont permis d'éviter la concrétisation qu'un scénario catastrophe. Les actions canadiennes sont revenues à des sommets historiques à la fin de la période, les actions des producteurs aurifères ayant profité des prix records de l'or. L'agitation géopolitique au Moyen-Orient a fait bondir les prix du pétrole, dans la crainte d'un élargissement du conflit et de l'instabilité dans la région. Une fois les tensions apaisées, les prix sont toutefois redescendus.

Le secteur des matières, en particulier les actions aurifères, a contribué à soutenir les actions canadiennes, et le secteur des soins de santé a tiré de l'arrière. La Banque du Canada a réduit son taux d'intérêt de référence à 2,75 %, alors qu'il était de 3,25 % au premier trimestre. Elle a toutefois laissé les taux inchangés au deuxième trimestre, car les craintes d'une montée de l'inflation causée par la guerre des droits de douane l'ont emporté sur celles d'un ralentissement de l'économie.

Les positions relatives du fonds dans K92 Mining, Alamos Gold et Bausch Health ont eu l'incidence la plus positive sur le rendement, tandis que les placements dans New Gold, Ivanhoe Mines et Lundin Gold ont été désavantageux.

Les secteurs qui ont le plus contribué au rendement du fonds sont l'énergie, les soins de santé et les produits industriels. À l'inverse, les matières et la technologie de l'information ont eu un effet négatif.

L'économie canadienne pourrait faire face à une situation délicate à court terme, étant donné que les risques associés aux droits de douane assombrissent les perspectives de croissance. Si les droits de douane menacent de plomber l'activité économique, les dépenses publiques axées sur la croissance, combinées aux baisses de taux potentielles, pourraient compenser les perspectives négatives en matière d'échanges internationaux et ouvrir la voie à une reprise graduelle de l'économie.

Le 17 avril 2025, le Fonds de croissance de sociétés à petite capitalisation Indigo RBC et le Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation Indigo RBC ont été fusionnés avec le fonds, et leurs porteurs de parts ont reçu des parts du fonds avec report d'impôt.

Depuis le 17 avril 2025, les parts de série PZ du fonds sont plafonnées et ne peuvent plus être achetées par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détiennent des parts de série PZ peuvent continuer d'y faire des placements.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement à la date indiquée. L'analyse des titres qui y figure ne constitue aucunement une recommandation d'achat ou de vente d'un titre particulier et peut être modifiée. Ce document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Les taux d'intérêt, les conditions des marchés, la réglementation fiscale et d'autres facteurs de placement changent rapidement, ce qui peut avoir une incidence importante sur l'analyse qui se trouve dans ce document. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui y figurent. Les opinions présentées ici correspondent à notre jugement aux dates indiquées et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées en toute bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Veuillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts. La valeur des parts des fonds communs de placement fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné. Les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) et distribués par des courtiers autorisés au Canada.

Ce document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Ces énoncés comportant des incertitudes et des risques inhérents, il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Toutes les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.